



Diocèse de Mont-Laurier

Vital Massé
Évêque de Mont-Laurier

DÉCRET

**Désaffectation au culte de l'église
Christ-Roi dans la ville de Maniwaki**

À tous ceux et celles qui liront ceci, grâces et bénédictions.

CONSIDÉRANT que l'église Christ-Roi a été construite en 1953 et qu'elle a été bénite en 1957 pour répondre aux besoins spirituels de la population;

CONSIDÉRANT, aujourd'hui, la diminution des personnes fréquentant ce lieu de culte;

CONSIDÉRANT que le nombre de plus en plus restreint de prêtres diocésains et religieux appelle une nécessaire rationalisation des services sacramentels offerts aux fidèles, en même temps qu'une diminution proportionnelle du nombre d'églises;

CONSIDÉRANT l'assentiment des paroissiens et la résolution de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Christ-Roi ainsi que celle de l'Assemblée de fabrique de la paroisse d'accueil, l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie de la ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l'avis positif du Conseil presbytéral du diocèse de Mont-Laurier et conformément au canon 1222, je décrète, par les présentes, que l'église Christ-Roi, dans la ville de Maniwaki, sera désacralisée et désaffectée au culte de façon permanente, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Donné à Mont-Laurier, ce 2 novembre 2005.

+ Vital Massé
Évêque de Mont-Laurier

Christian Clément
Chancelier